



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-040 : PARTENARIAT AVEC LA TRANSVERSE, LORMES ET RÉGION

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ : PROGRAMME IDYLLE 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de compléter la programmation estivale par des spectacles au printemps et à l'automne 2025, il est proposé de reconduire le programme Idylle en partenariat avec La Transverse, la commune de Lormes et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le plan de financement de cette opération portée par la Ville de Clamecy s'établit comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL IDYLLE 2025

CHARGES TTC		PRODUITS TTC	
Résidence Thérèse Kuhn	600,00	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	20 000,00
Mai Premières Thérèse Khun	400,00	Commune de Lormes	4 000,00
Résidence Marc Prépus	300,00	Commune de Clamecy	4 000,00
Mai Premières Marc Prépus	800,00		
Résidence La Migration	1 400,00		
Représentation scolaire La migration	600,00		
Cession cie Anoraks	2 100,00		
Résidence Lormes	1 400,00		
Cession spectacle Lormes	2 200,00		
Transports compagnies	450,00		
Hébergement	2 130,00		
Restauration	2 100,00		
Impressions programmes et affiches	700,00		
Location technique	400,00		
Jean Christophe Boucher Photographies	600,00		
Mme 12 Graphiste	1 200,00		
Droits d'auteurs	520,00		
Techniciens	500,00		
Prestation La Transverse	9 600,00		
TOTAL DES CHARGES	28 000,00	TOTAL DES PRODUITS	28 000,00

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de solliciter les subventions correspondant au programme dans le cadre d'Idylle 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de la participation de la commune au programme Idylle à hauteur de 4 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire de Clamecy à solliciter les subventions pour ce programme,
- AUTORISE Monsieur le Maire de Clamecy à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

A circular stamp with the text "MAIRIE DE CLAMECY" is partially visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink.

Nicolas BOURDOUNE
Maire